

DISWAY - Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH - Registre du Commerce de Casablanca N° 41253

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Disway, Société Anonyme, au capital de 188.576.200 Dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 17 Mai 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à Casablanca, Lotissement La Colline II, n°8, Sidi Maârouf, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du directoire et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Lecture des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Quitus de leur gestion aux membres du directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du conseil de surveillance ;
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents et informations prévus à l'article 121, 121 bis et 141 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes peuvent être consultés sur notre site Internet : www.disway.com.

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général des Commissaires aux Comptes et des observations du Conseil de Surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2023 se soldant par un bénéfice net comptable de 56.354.103,92 Dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12, 20-19 et 19-20, en prend acte et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat Net de l'exercice	56.354.103,92
- Réserve légale	0,00
= Résultat net distribuable de l'exercice	56.354.103,92
+ Report à nouveau créateur antérieur	123.786.584,76
= Solde distribuable	180.140.688,68
- Dividendes distribués	66.001.670,00
= Solde au compte report à nouveau	114.139.018,68

Le dividende ainsi fixé à 35 dhs par action, sera mis en paiement à compter du 04/07/2024.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023, à un montant global brut de 1.400.000,00 Dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Le Directoire

BILAN CONSOLIDE En Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE	359 773 625,76	343 101 884,59
* Ecart d'acquisition		
* Immobilisations incorporelles	172 648 041,65	171 791 234,90
* Immobilisations corporelles	185 935 632,68	169 844 284,99
* Immobilisations financières	1 189 951,43	1 466 364,70
* Titres mis en équivalence		
ACTIF CIRCULANT	820 915 552,08	1 065 297 663,66
* Stocks et en-cours	215 693 239,83	366 849 674,28
* Clients et comptes rattachés	499 430 057,81	572 824 919,07
* Autres créances et comptes de régularisation	89 551 891,42	125 245 897,60
* Titres et valeurs de placement	16 240 363,02	377 172,71
* Disponibilités	40 423 685,47	36 796 341,26
TOTAL ACTIF	1 221 112 863,32	1 445 195 889,52
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	668 495 031,74	669 082 796,86
* Capitaux propres (part de groupe)	668 495 031,74	669 082 796,86
* Capital	188 576 200,00	188 576 200,00
* Prime d'émission, de fusion, d'apport	224 782 325,40	224 782 325,40
* Réserves consolidées	216 475 744,00	194 413 847,93
* Résultat net consolidé part du groupe	65 518 530,74	84 640 476,19
* Ecart de conversion	-26 857 768,40	-23 330 052,66
* Intérêts minoritaires		
Provision pour risques et charges		
Dettes	319 969 440,38	484 695 805,03
* Emprunts et dettes financières	83 711 348,18	99 358 340,71
* Fournisseurs et comptes rattachés	139 132 459,11	266 902 928,56
* Autres dettes et comptes de régularisation	97 125 633,09	118 434 535,76
* Trésorerie-passif	232 648 391,20	291 417 287,63
TOTAL PASSIF	1 221 112 863,32	1 445 195 889,52

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE En Dirhams

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	1 910 075 707,37	1 969 992 542,91
* Chiffre d'affaires	1 869 587 153,14	1 950 400 911,41
* Autres produits	40 488 554,23	19 591 631,50
Charges d'exploitation	1 783 949 402,47	1 847 696 878,78
* Achats revendus & consommés	1 666 132 976,77	1 731 520 070,13
* Autres charges externes	28 180 866,86	25 795 741,84
* Impôts et taxes	1 525 268,58	2 130 091,41
* Charges de personnel	54 553 688,92	54 666 200,97
* Autres charges d'exploitation	1 400 000,00	1 400 000,00
* Dotations d'exploitation	32 156 601,34	32 184 774,43
Résultat d'exploitation	126 126 304,90	122 295 664,13
Charges et produits financiers	-2 317 234,40	4 577 224,05
Résultat courant des entreprises intégrées	123 809 070,50	126 872 888,18
Charges et produits non courant	-31 322 009,99	-7 135 357,14
Impôts sur les bénéfices	26 968 529,77	35 097 054,85
Résultat net des entreprises intégrées	65 518 530,74	84 640 476,19
Quote part dans le résultat des entreprises incluses par mise en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat net de l'ensemble consolidé	65 518 530,74	84 640 476,19
Résultat minoritaire		
Résultat net part du groupe	65 518 530,74	84 640 476,19
Résultat net consolidé par action en dirhams	34,74	44,88

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des Sociétés	% D'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Disway	Mère	Mère	Intégration globale
Blueway Technology	100%	100%	Intégration globale
Experience Store	100%	100%	Intégration globale
Disway Logistic Services	100%	100%	Intégration globale
Disway MEA	100%	100%	Intégration globale
Disway Tunisie	100%	100%	Intégration globale

Le rapport financier annuel 2023 est disponible sur notre site internet sous le lien : www.disway.com/rfa2023

BILAN (ACTIF)		En Dirhams			
ACTIF	31/12/2023		31/12/2022		
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	1 846 175,00	1 476 940,00	369 235,00	738 470,00	
Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 846 175,00	1 476 940,00	369 235,00	738 470,00	
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	175 058 613,83	2 473 179,42	172 585 434,41	171 643 958,89	
Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	67 498,20	34 522,28	32 975,92	46 475,56	
Fonds commercial	171 367 483,33	0,00	171 367 483,33	171 367 483,33	
Autres immobilisations incorporelles	3 623 632,30	2 438 657,14	1 184 975,16	230 000,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	290 839 580,55	106 748 961,84	184 090 618,71	167 627 155,81	
Terrains	54 921 250,00	0,00	54 921 250,00	54 921 250,00	
Constructions	144 583 018,41	86 614 556,43	57 968 461,98	63 819 095,99	
Installations techniques, matériel et outillage	2 303 177,43	1 920 190,77	382 986,66	560 646,66	
Matériel de transport	4 909 156,96	4 073 837,63	835 319,33	627 190,21	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	14 791 988,84	13 888 710,45	903 278,39	1 066 484,40	
Autres immobilisations corporelles	270 241,55	251 666,56	18 574,99	3 735,85	
Immobilisations corporelles en cours	69 060 747,36	0,00	69 060 747,36	46 628 752,70	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (d)	108 279 992,90	14 000 000,00	94 279 992,90	86 647 567,03	
Prêts immobilisés	497 310,47	0,00	497 310,47	364 884,60	
Autres créances financières	217 584,17	0,00	217 584,17	217 584,17	
Titres de participation	107 565 098,26	14 000 000,00	93 565 098,26	86 065 098,26	
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes de finance	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I (a+b+c+d+e)	576 024 362,28	124 699 081,26	451 325 281,02	426 657 151,73	
STOCKS (f)	186 375 605,22	11 669 996,88	174 705 608,34	313 712 752,01	
Marchandises	186 375 605,22	11 669 996,88	174 705 608,34	313 712 752,01	
Matières et fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits interm et produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	507 548 618,41	10 803 571,95	496 745 046,46	602 289 296,22	
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	22 073 110,67	0,00	22 073 110,67	16 905 592,28	
Clients et comptes rattachés	444 552 949,83	10 803 571,95	433 749 377,88	501 642 061,79	
Personnel	20 700,00	0,00	20 700,00	30 000,00	
Etat	39 944 292,44	0,00	39 944 292,44	82 584 493,94	
Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres débiteurs	0,00	0,00	0,00	316 082,28	
Compte de régularisation actif	957 565,47	0,00	957 565,47	811 065,93	
TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)	0,00	0,00	0,00	372 082,50	
ÉCART DE CONVERSION - ACTIF (i)	139 479,41	0,00	139 479,41	1 152 863,17	
TOTAL II (f+g+h+i)	694 063 703,04	22 473 568,83	671 590 134,21	917 526 993,90	
TRESORERIE - ACTIF	24 156 359,74	0,00	24 156 359,74	20 186 736,72	
Chèques et valeurs à encaisser	21 365 704,69	0,00	21 365 704,69	15 237 482,16	
Banques, T.G & CCP	2 757 368,30	0,00	2 757 368,30	4 907 374,93	
Caisse, régies d'avances et accreditifs	33 286,75	0,00	33 286,75	41 879,63	
TOTAL III	24 156 359,74	0,00	24 156 359,74	20 186 736,72	
TOTAL GENERAL I+II+III	1 294 244 425,06	147 172 650,09	1 147 071 774,97	1 364 370 882,35	

BILAN (PASSIF)		En Dirhams	
PASSIF	31/12/2023		31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel (1)	188 576 200,00		188 576 200,00
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé..	0,00		0,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	224 782 325,40		224 782 325,40
Ecarts de réévaluation	0,00		0,00
Réserve légale	18 857 620,00		18 857 620,00
Autres réserves	11 900 222,38		11 900 222,38
Report à nouveau (2)	123 786 584,76		132 907 450,17
Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,00		0,00
Résultat net de l'exercice (2)	56 354 103,92		56 880 804,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	624 257 056,46		633 904 622,54
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (b)	662 643,00		662 643,00
Subventions d'investissement	0,00		0,00
Provisions réglementées	662 643,00		662 643,00
DETTES DE FINANCEMENT (c)	83 606 393,48		98 838 690,69
Emprunts obligataires	0,00		0,00
Autres dettes de financement	83 606 393,48		98 838 690,69
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)	0,00		0,00
Provisions pour risques	0,00		0,00
Provisions pour charges	0,00		0,00
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)	0,00		0,00
Augmentation des créances immobilisées	0,00		0,00
Diminution des dettes de financement	0,00		0,00
TOTAL I (a+b+c+d+e)	708 526 092,94		733 405 956,23
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	213 986 104,74		360 336 761,54
Fournisseurs et comptes rattachés	130 998 400,95		264 819 420,71
Clients créanciers, avances et acomptes	172 408,00		0,00
Personnel	54 681,75		46 001,93
Organismes sociaux	1 652 202,06		1 412 227,81
Etat	80 282 727,76		92 561 654,12
Comptes d'associés	4 650,00		4 650,00
Autres créanciers	0,00		343,00
Comptes de régularisation - passif	821 034,22		1 492 463,97
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	6 325 771,41		9 172 355,17
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (h) (Eléments circulants)	2 520 804,48		5 094 292,89
TOTAL II (f+g+h)	222 832 680,63		374 603 409,60
TRESORERIE PASSIF	215 713 001,40		256 361 516,52
Crédits d'escompte	0,00		0,00
Crédits de trésorerie	133 725 363,13		200 000 000,00
Banques (soldes créditeurs)	81 987 638,27		56 361 516,52
TOTAL III	215 713 001,40		256 361 516,52
TOTAL I+II+III	1 147 071 774,97		1 364 370 882,35

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		En Dirhams	
	31/12/2023	31/12/2022	
I PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	1 555 601 944,88	1 585 647 500,83	
Ventes de biens et services produits	19 011 927,65	16 615 028,37	
Chiffres d'affaires	1 574 613 872,53	1 602 262 529,20	
Variation de stock de produits	0,00	0,00	
Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même	0,00	0,00	
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	
Reprises d'exploitation; transfert de charges	31 941 174,06	10 057 048,18	
TOTAL I	1 606 555 046,59	1 612 319 577,38	
II CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats revendus de marchandises	1 413 382 217,02	1 428 781 555,30	
Achat consommés de matières et de fournitures	2 004 219,65	1 833 426,96	
Autres charges externes	21 081 718,68	18 261 673,70	
Impôts et taxes	658 830,84	1 125 456,99	
Charges de personnel	47 771 496,46	48 332 350,92	
Autres charges d'exploitation	1 400 000,00	1 400 000,00	
Dotations d'exploitation	26 227 239,91	26 301 924,58	
TOTAL II	1 512 525 722,56	1 526 036 388,45	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	94 029 324,03	86 283 188,93	
IV PRODUITS FINANCIERS			
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	
Gains de change	14 222 065,19	14 256 703,48	
Intérêts et autres produits financiers	11 447 920,20	9 485 542,19	
Reprises financières; transfert de charges	8 652 863,17	1 463 129,91	
TOTAL IV	34 322 848,56	25 205 375,58	
V CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	15 645 348,95	8 960 492,13	
Pertes de changes	6 918 718,24	8 831 675,82	
Autres charges financières	0,00	0,00	
Dotations financières	139 479,41	1 152 863,17	
TOTAL V	22 703 546,60	18 945 031,12	
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	11 619 301,96	6 260 344,46	
VII RESULTAT COURANT (III - V I)	105 648 625,99	92 543 533,39	
VIII PRODUITS NON COURANTS			
Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	345 000,00	
Subventions d'équilibre	0,00	0,00	
Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	
Autres produits non courants	3 456 456,42	2 107 548,11	
Reprises non courantes; transferts de charges	0,00	0,00	
TOTAL VIII	3 626 456,42	2 452 548,11	
IX CHARGES NON COURANTES			
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	1 932,46	
Subventions accordées	0,00	0,00	
Autres charges non courantes	30 049 785,49	7 345 931,45	
Dotations non courantes aux amortiss. et provision	0,00	0,00	
TOTAL IX	30 049 785,49	7 347 863,91	
X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-26 423 329,07	-4 895 315,80	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)	79 225 296,92	87 648 217,59	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	22 871 193,00	30 767 413,00	
XIII RESULTAT NET (XI - XII)	56 354 103,92	56 880 804,59	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	1 644 504 351,57	1 639 977 501,07	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	1 588 150 247,65	1 583 096 696,48	
XVI RESULTAT NET (XIV - XV)	56 354 103,92	56 880 804,59	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE			
(modèle normal)			Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023
I SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a-b
MASSES			Emplois c Ressources d
1 Financement Permanent	708 526 092,94	733 405 956,23	24 879 863,29
2 Moins actif immobilisé	451 325 281,02	426 657 151,73	24 668 129,29
3 = Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	257 200 811,92	306 748 804,50	49 547 992,58
4 Actif circulant	671 590 134,21	917 526 993,90	245 936 859,69
5 Moins passif circulant	222 832 680,63	374 603 409,60	151 770 728,97
6 = Besoin de Financement global (4-5) (B)	448 757 453,58	542 923 584,30	94 166 130,72
7 TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	-191 556 641,66	-236 174 779,80	44 618 138,14
II EMPLOIS ET RESSOURCES			
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)			
* AUTOFINANCEMENT (A)		-8 989 217,78	-67 043 514,28
+ Capacité d'autofinancement		57 012 452,22	64 959 825,72
- Distributions de bénéfices	66 001 670,00		132 003 340,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		473 574,13	643 749,02
+ Cessions d'immobilisations incorp.			0,00
+ Cessions d'immobilisation corporelles		170 000,00	345 000,00
+ Cessions d'immobilisation financières		0,00	0,00
+ récupérations sur créances immobilisées		303 574,13	298 749,02
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)	0,00	0,00	0,00
+ Augmentation du capital, apports			
+ Subventions d'investissement		0,00	0,00
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)	0,00		90 343 200,00
(nettes de primes de remboursement)			
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		-8 515 643,65	23 943 434,74

Aux Actionnaires de la société
DISWAY S.A.
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca

Rapport des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023
Audit des états de synthèse consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société DISWAY et de ses filiales (« le groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 668 495 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 65 519.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe DISWAY au 31 décembre 2023 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1 Dépréciation des créances clients

- Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur des clients et comptes rattachés est inscrite au bilan consolidé pour une valeur nette comptable d'environ KMAD 499 430 soit 40,90% du total de l'actif du groupe.

La provision pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés du groupe, qui s'élève à environ KMAD 29 206 au 31 décembre 2023, est calculée par le groupe en fonction de l'ancienneté et du suivi du comité de pilotage des créances impayées ou présentant des difficultés de recouvrement.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients et comptes rattachés est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan du groupe, soit KMAD 499 430 en 2023 et KMAD 572 825 en 2022 et de la sensibilité du processus de recouvrement dans le contexte de la crise liée au Covid-19.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :

- Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiement et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ;
- Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la règle de provisionnement adoptée par le groupe.

2 Dépréciation des stocks de marchandises

- Risque identifié

Le stock des marchandises affiche une valeur nette comptable de l'ordre de 215 693 KMAD au 31 décembre 2023.

La dépréciation du stock des marchandises est basée sur un modèle de dépréciation mis en place pour chaque famille de produit et selon l'antériorité du stock détenu.

Nous avons considéré que la dépréciation du stock est un point clé d'audit, du fait que le marché du matériel informatique et électronique est très sensible aux évolutions technologiques ainsi que les mutations dans la nature des besoins des utilisateurs sur le plan international, ayant un effet significatif sur l'évolution des prix.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux relatifs à la dépréciation du stock ont notamment consisté à :

- identifier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix net de réalisation afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Identifier les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 15 avril 2024

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre de Grant Thornton
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca
Tél : 05 22 54 82 00 Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO AUDIT TAX & ADVISORY S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca
Tél : 05 22 54 82 00 Fax : 05 22 29 96 70

Mostafa FRAIHA
Associé

Aux Actionnaires de la société

DISWAY S.A.
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023
Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société DISWAY S.A., qui comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 624 919 699,46 dont un bénéfice net de MAD 56 354 103,92.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société DISWAY S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1 Dépréciation des créances clients

- Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur des créances clients est inscrite au bilan pour une valeur brute d'environ KMAD 444 553 et une valeur nette comptable d'environ KMAD 433 749, soit 37,81% du total de l'actif de la Société.

La provision pour dépréciation des créances clients, quant à elle, s'élève à environ KMAD 10 804, est calculée en fonction de l'ancienneté et du suivi, effectué par le comité de pilotage, des créances impayées ou présentant des difficultés de recouvrement.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan de la société, soit KMAD 433 749 en 2023 et KMAD 501 642 en 2022 et de la sensibilité du processus de recouvrement.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :

- Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiement et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ;
- Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la règle de provisionnement adoptée par la société.

2 Dépréciation des stocks de marchandises

- Risque identifié

Le stock des marchandises affiche une valeur nette comptable de l'ordre de KMAD 174 706 au 31 décembre 2023.

La dépréciation du stock des marchandises est basée sur un modèle de dépréciation mis en place pour chaque famille de produit et selon l'antériorité du stock détenu.

Nous avons considéré que la dépréciation du stock est un point clé d'audit, du fait que le marché du matériel informatique et électronique est très sensible aux évolutions technologiques ainsi que les mutations dans la nature des besoins des utilisateurs sur le plan international, ayant un effet significatif sur l'évolution des prix.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux relatifs à la dépréciation du stock ont notamment consisté à :

- Identifier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix net de réalisation afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Identifier les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 15 avril 2024

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre de Grant Thornton
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca
Tél : 05 22 54 82 00 Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO AUDIT TAX & ADVISORY S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca
Tél : 05 22 54 82 00 Fax : 05 22 29 96 70

Mostafa FRAIHA
Associé